



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 20 JUIN 2015**

**TROIS  
QUESTIONS À...****JEAN-MICHEL BOLVIN**

Président de l'Association des maires de Charente, en assemblée générale hier matin à l'espace Carat.

**1** La réforme territoriale va renforcer les compétences des Communautés de communes. Quel est le sentiment des maires de Charente ?

Il y a deux réactions. Les inquiétudes de certains qui se demandent s'il y a encore une raison à leur fonction. Et d'autres qui réagissent favorablement à la proposition de Jacques Pélissard, ancien président de l'Association des maires de France, de s'associer entre communes - avec de nombreux avantages - pour être plus forts face à la Communauté de communes. En Charente, nous avons le cas du côté de Blanzac.

**2** Vous avez parlé aussi des baisses de dotation. Les temps sont durs ?

Très durs, surtout quand vous avez beaucoup investi. Les dotations des communes ont baissé de 30 %. Et pour le fonds de péréquation, les Communautés de communes ne veulent pas tomber dans le droit commun et réclament plus des 50 %.

**3** Vous êtes le relais des maires au niveau national. Êtes-vous entendus ?

Nos réclamations n'ont pas les répercussions que l'on pourrait espérer. Ce qui est inquiétant c'est que les parlementaires, issus pour la plupart de scrutins locaux, sont déconnectés de la réalité.

# Armement de la police, un débat longue portée

Le débat de l'armement de la police municipale a décidément une résonance nationale. Dans un reportage diffusé mardi midi, une équipe de TF1 est venue couvrir ce sujet qui avait été rallumé lors du conseil municipal de mai. Il est revenu sur la table jeudi soir. Interpellé par l'UMP Noël Belliot, le maire, Michel Gourinchas, a rappelé son hostilité à l'utilisation d'armes à feu, mais s'est dit ouvert à une dotation en Taser. Les agents seraient aussi invités à parfaire leur condition physique et à apprendre les rudiments des arts martiaux.

Cette réponse est insatisfaisante pour Jean-Louis Del Pistoia, directeur national de la communication de l'Union syndicale professionnelle des policiers municipaux. Dans un communiqué, il formule quatre objections. « 1 / Il aurait été plus judicieux de demander l'avis d'un spécialiste de la sécurité. 2 / Une arme

telle qu'un Taser fait partie des armes complémentaires mais ne peut en aucun cas être une réponse adaptée aux armes à feu qu'utilisent les malfrats, les délinquants et les terroristes. 3 / En cas d'accident de service, s'il est démontré que l' élu employeur a failli à son devoir de prendre toutes les mesures pour que les agents exercent leurs missions en sécurité, ses responsabilités personnelles seront recherchées et engagées sur le plan pénal. 4 / Les conditions physiques ou la connaissance des arts martiaux ne suffisent pas face à un individu doté d'une arme automatique et déterminé. »

Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les principaux intéressés. Selon Michel Gourinchas, pas un policier municipal de Cognac n'a demandé à être doté d'un pistolet quand le sujet a été discuté lors d'une réunion.

## Règlements de comptes sur papier glacé

Le climat semble s'être un brin détendu entre la majorité et l'opposition au sein du Conseil municipal de Châteaubernard. Mais les frictions se poursuivent par le truchement des tribunes de chaque camp dans le magazine municipal. Dans le dernier bulletin, l'équipe de Jean-Claude Fayemendie réplique à une critique de la majorité, qui pointait leur absence lors de cérémonies officielles. « Comment pourrions-nous trinquer avec ceux qui systématiquement nous écartent de toutes les représentations intercommunales dans lesquelles nous pourrions

nous aussi défendre l'intérêt des Castelbernardins », écrit l'opposition, qui assimile cet argument à de « la délation ».

Dans la colonne d'en face, la majorité répond de son côté à des accusations de « censure ». Elle les qualifie de « farce », en renvoyant la majorité à ses propres « écarts de langage ». L'équipe de Pierre-Yves Briand reconnaît toutefois une évolution de ses adversaires qui, après une position de « rejet systématique envers le Castel », a apporté un vote positif au recrutement d'un agent technique pour l'espace festif. « Est-ce le début de la reconnaissance de l'utilité de cette magnifique salle ? Nous nous félicitons de ce changement de vision », en déduit la majorité, agitant ainsi un chiffon rouge. La suite au projet numéro de « Châteaubernard Info »...



# Le capitaine part pour Mayotte

**GENDARMERIE** Franck Racine, adjoint au commandant de la compagnie cognaçaise quittera ses fonctions cet été

Comme le faisait remarquer, avec humour, Olivier Maurel, le sous-préfet de Cognac, le capitaine Franck Racine n'avait pas choisi n'importe quelle date pour convier ses collègues, connaissances et amis à fêter son prochain départ de la Compagnie de Cognac, jeudi à la salle des fêtes de Foussignac.

Car on était bien le 18 juin, journée anniversaire des 200 ans de la bataille de Waterloo et des 75 ans de l'Appel de Général de Gaulle. Difficile de faire plus historique. Alors est-ce que cet événement de la vie de compagnie cognaçaise de gendarmerie restera, lui aussi dans l'Histoire ? Rien n'est sûr.

Une chose l'est, en revanche. Le capitaine Franck Racine, laissera un excellent souvenir de ses quatre années de présence à Cognac. C'est ce qui est ressorti des allocutions qui se sont succédé. Professionnalisme, disponibilité, efficacité sur le terrain, jamais débordé par les événements, précisions de comptes-rendus et

surtout de grandes qualités humaines. Tels sont les qualificatifs qui ont été employés à l'unanimité pour qualifier le militaire. Le commandant Stéphane Équipé, chef d'escadron de la compagnie, indiquait ainsi qu'à son arrivée, il y a deux ans, « on m'avait dressé un portrait assez idyllique de ta personne », réputation confirmée dans les faits, le commandant ne pouvant que se féliciter de la complicité nouée avec son adjoint.

## « Je reviendrai »

« Il est habituel que l'on tresse des louanges à ceux qui partent, mais je pense sincèrement les mériter », rigolait, en guise de réponse le capitaine Franck Racine. Le 1<sup>er</sup> août, il s'envolera donc avec sa famille, vers Mayotte. « Lorsque j'avais fait ma demande pour retourner en Outre-Mer, j'avais précisé n'importe quel poste sauf la Guyane ou Mayotte. Mais, je ne vais pas faire la fine bouche », indiquait-il.



Franck Racine, jeudi soir. D. F.

Il a promis, en tout cas, de revenir « sans doute pas professionnellement mais d'une manière personnelle », dans une région qu'il a appris à apprécier tout comme ce personnel, « de grande qualité » de la compagnie et des brigades cognaçaises.

Franck Racine sera remplacé par le capitaine Pascal Millot, en provenance de la compagnie de Ribérac, dissoute.

D. F.

## CHÂTEAUBERNARD

### Pour ne pas oublier



Le maire Pierre-Yves Briand et quelques écoliers ont pris la parole devant la stèle érigée en hommage aux Justes parmi la Nation. PHOTO SANDRA BALIAN

Une allée porte leur nom, une stèle a été érigée en leur hommage : les Justes de France. Et deux d'entre eux reconnus comme tel en 2011, à titre posthume. Il s'agit d'Henriette et Joseph Briand, qui avaient recueilli le jeune Frédéric Robbins. Pierre Yves Briand, maire et petit fils des deux époux, a clos la cérémonie rendue en la mémoire de l'appel du 18 juin et des Justes de France jeudi dernier. Et c'est la voix nouée, que le premier édile a remercié les jeunes écoliers castelbernardins de leur participa-

tion. Dans les mains des CM2 et futurs collégiens, le journal d'Anne Frank et un marque-page restituant le texte de la crypte du Panthéon. Un présent offert par la municipalité. L'initiatrice Karine Roy, maire adjointe chargée de la jeunesse, des centres de loisirs et de la Vie Scolaire espère reconduire ce geste éducatif chaque année tout en incitant vivement les jeunes lecteurs à se plonger dans leur ouvrage cet été : « une richesse d'idées qui vous portera tout au long de votre vie ».



MERPINS

# La rentrée scolaire coûtera 2,5 % de plus

Christian Decoodt et ses conseillers municipaux accueillent Dominique Segalen, directeur général des services de la CdC de Grand Cognac, et Nathalie Gourdet, responsable du pôle territoire, ce 15 juin, lundi.

Il fut donc question de PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). La commune possède un PLU depuis 2009, non grenellisé, il s'offre donc à elle, deux possibilités, rester en l'état avec les risques que cela comporte si la CdC ne prend pas la compétence, avant le 26 mars 2017, de voir son PLU devenir illégal fin 2016 et par là même, ne plus avoir la maîtrise de son sol, ou bien d'investir une somme qui peut varier de 43 000 € au double. Un choix important à prendre par les élus.

## Cantine et garderie

L'ordre du jour s'est poursuivi avec la fixation des tarifs de cantine, garderie et centre de loisirs pour la rentrée 2015-2016. Ainsi, il est décidé une augmentation générale de 2,5% au 1<sup>er</sup> septembre prochain, soit pour la cantine 2,35 € pour les enfants de Merpins et 2,72 € pour les hors Merpins, tandis que la garderie passera à 1,36 € (Merpins) et 1,99 € (hors Merpins). La demi-journée du centre de loisirs passera à



Le maire Christian Decoodt et les conseillers. PHOTO C. G.

3,03 € (Merpins) et 5,41 (hors Merpins).

À suivre, le chapitre « droit de préemption » où l'on note la vente de parcelles par la Société Martell & Co à Revico de superficies, pour l'une 18 575 m<sup>2</sup> et pour l'autre 27 760 m<sup>2</sup>.

Toujours sur les questions d'acquisition, il est rappelé aux élus la proposition faite au vendeur des parcelles appartenant à la Carc d'un possible achat au prix de 25 € le m<sup>2</sup>, pour une superficie de 476 m<sup>2</sup>. Refus du vendeur qui maintient son offre à 34,30 € le m<sup>2</sup>. Après concertation, le conseil municipal décide d'accepter la proposition du vendeur.

Christian Decoodt a informé que, dans le cadre du fonds départe-

mental d'aide aux communes, il est possible de solliciter une aide financière du Département pour l'entretien de la voirie.

Il a rappelé que les voies éligibles sont les voies communales ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public et que, les travaux retenus sont ceux qui consistent en l'entretien uniquement. Il est proposé de déposer un dossier d'un montant plafond de 15 454 € HT et de percevoir une subvention de 30%, et ce, pour la remise en état de la rue du Château et de la rue du Cocuron pour lesquelles les devis s'élèvent à 11 192 € HT soit après l'attribution de l'aide une charge communale de 10 072,80 €.

Colette-Christiane Guné

# Tourisme : Lelièvre veut «singulariser» la Charente

Jean-Hubert Lelièvre a été élu hier président de Charente tourisme. Il veut faire du département une «destination naturelle».

Benoît CAURETTE  
b.caurette@charentelibre.fr

Faire de la Charente une «destination naturelle», sans avoir nécessairement besoin des campagnes de pub à la gare Montparnasse ou dans le métro parisien. En finir avec l'oenotourisme dans la vallée de Cognac et laisser place au «Spiritotourisme, plus en phase avec la réalité de notre territoire». Mutualiser les moyens, peut-être, avec le comité du tourisme de la Charente-Maritime voisine. Voici, très résumée, la feuille de route de Jean-Hubert Lelièvre, le conseiller départemental du canton de Cognac-nord élu hier en fin d'après-midi président de Charente tourisme. Le nouveau patron du comité départemental amorce «un changement dans la continuité» en conservant le même bureau que son prédécesseur Bernard Charbonneau (1) et veut «singulariser la Charente, mettre en valeur ses différences, apporter quelque chose pour en faire une destination privilégiée.»

## Tirer profit du dynamisme des voisins

Des idées, il en a, mais pas question de se précipiter pour autant dans tous les sens. «Je suis à peine élu, il faut que je prenne mes marques. Que je regarde si les pistes que je compte explorer l'ont déjà été, si c'est réalisable, etc.»

Mais parmi les grands axes, «tirer profit du dynamisme de la Charente-Maritime, de la Vienne et de la Vendée voisines» occupe une place importante, tout autant



Jean-Hubert Lelièvre juge envisageable un rapprochement avec le comité départemental du tourisme de Charente-Maritime.

Photo archives CL

que l'envie de mettre le paquet sur le «2.0», entendons: le web, les réseaux sociaux, les outils modernes de promotion.

«Notre génération doit réussir à dépenser mieux, avec intelligence», pense le nouveau patron du tourisme en Charente. Et dans cet esprit, le rapprochement avec la Charente-Maritime, toute vi-

sion cognaçaise que cela puisse paraître, semble opportun. «Mais rien n'est fait, il reste à rencontrer les interlocuteurs, à mesurer la faisabilité des choses». Un vaste chantier qui devrait commencer sans tarder.

(1) Christian Coates, vice-président, Charles Audouin, secrétaire et Claudine Niche, trésorière.



■ CHÂTEAUBERNARD

## Armée de l'air et banque solidaires du handicap



Les deux joueurs de «cécifoot» ont les yeux bandés et ils se guident au bruit des grelots insérés dans le ballon.

Photo CL

«**N**ous avons un fonctionnement interne copié sur celui de l'armée. Nous partageons les mêmes valeurs, notamment la solidarité» a déclaré pour expliquer sa présence sur une base militaire Anne-Sophie Lajeunesse, directrice régionale Charentes-Saintonge de la Société Générale dont les troupes de collaborateurs issus de l'agence bancaire de Cognac ont envahi la base aérienne 709, jeudi après-midi.

Devant un des hangars proches du PC base, différents ateliers de sensibilisation aux problèmes du quotidien rencontrés par les handicapés et aux opportunités de pratiques sportives adaptées au handicap, ont pris place sur le tarmac et à l'intérieur du hangar.

«Je vous montre pourquoi les places de stationnement réservées aux handicapés sont plus larges que les autres», a expliqué Bernard Pasturaud, trésorier du club de basket handi d'Angoulême, invitant les employés de banque à s'initier à la manœuvre que doit effectuer un paraplégique, à la force des bras, pour s'installer au volant de sa voiture depuis son fauteuil roulant qu'il doit ensuite embarquer.

Pendant ce temps, d'autres collègues ont goûté au maniement d'un handi-bike (vélo à trois roues actionné par les mains) ou au tandem sur lequel l'un d'eux, les yeux bandés, occupe la place arrière.

D'autres ont joué au «cécifoot» où le ballon de football est équipé de grelots pour être localisé dans l'espace par les non-voyants.

Dans le hangar, ateliers sarbacane et boccia, jeu de pétanque où l'athlète est assisté par un appareillage et un guide «aveugle» qui ajuste la direction du lancement de la boule sur les indications du joueur.

Les tours de piste effectués sur handi-bike, tandem ou fauteuil roulant, ont donné des points contribuant à une collecte de fonds en faveur de l'association Handisport.

«Il n'y a pas de frein ni d'obstacle qui ne puisse être surmonté, à l'adaptation d'un sport aux spécificités du handicap», a indiqué Katharina Istin, déléguée régionale du comité Handisport Poitou-Charentes. «La Défense, touchée elle-même par le handicap survenu chez les nombreux blessés de guerre, est solidaire de ce type de manifestation», a commenté un officier.

## ■ SAINT-LAURENT- DE-COGNAC

### Le PLUI présenté

En début de séance du dernier conseil municipal de Saint-Laurent, Dominique Segalen, directeur général des services de GrandCognac et Nathalie Gourdet, responsable du pôle territoire, ont présenté la compétence communale pour la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) avec l'application de la loi Alur (Accès au logement et urbanisme rénové). Cette loi induit des évolutions de la politique d'urbanisme en tenant compte de l'environnement et des différentes contraintes. Un état des lieux a été effectué sur les 14 communes de la communauté. Dominique Segalen et Nathalie Gourdet présentent les grandes lignes en matière de gouvernance avec un comité de pilotage, des ateliers pour l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (Padd), des ateliers de secteurs.

■ **Finances.** Des délibérations sont prises pour l'augmentation d'un loyer communal au 1<sup>er</sup> juillet, pour la rétrocession de concession funéraire, pour un véhicule vendu suite à l'achat d'un véhicule électrique. La vente de deux parcelles de terrain de biens sans maître est également adoptée. Suite à un avancement de grade, l'indemnité d'administration et de technicité est modifiée en conséquence.

Par ailleurs, le conseil a admis le fonds de péréquation pour un montant de 17.669€, en augmentation malgré que GrandCognac ait admis que le partage s'établirait cette année à 50% pour la communauté et 50% pour les communes.

■ **Matériel scolaire.** Dans le cadre de l'équipement des écoles, le conseil avait admis de les doter d'un tableau blanc interactif (TBI). L'école maternelle a été dotée d'un équipement l'an passé. Il est proposé et admis d'équiper une classe du primaire pour un montant de 3.355€ HT. Enfin, la modification des statuts du syndicat d'alimentation en eau potable de Merpins Soloire est adoptée.